



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 75403

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les aides à la conduite accompagnée. En effet, le Conseil général du Cher a mis en place, du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2003, une aide de 350 euros à chaque jeune âgé de seize à dix-sept ans, domicilié dans le Cher, et inscrit à l'apprentissage anticipé de la conduite. Initiative ô combien louable dans un département très touché par les accidents de la route. Il lui demande donc si cette mesure intelligente ne pourrait pas faire l'objet d'une certaine incitation de l'Etat dans d'autres départements.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75403

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2002, page 1967